

SEANCE DU 26 JANVIER 2017



DELIBERATION N° 12

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 janvier 2017

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C.ORDONNES, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, M.LORDON, JD BONNOME, J.DARRIGADE, C.DUPIN, N.DAUGA, G.MOSCHETTI, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), G.ELGART (pouvoir à MJ ROQUES), S.PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), A. VALOT (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire, expose au Conseil la proposition d'admettre en non-valeur un produit irrécouvrable pour motif de poursuites sans effet.

Liste n° 2552840515 : Il s'agit d'une créance de 2015 pour un montant de 74 € (participation contrôle assainissement non collectif)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. approuve sa proposition et décide l'admission en non-valeur d'un produit irrécouvrable pour un total de 74 €.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 27 janvier 2017
Le Maire,



Objet :
Budget annexe
SPANC :
Admission en non
valeur de
créances
irrécouvrables

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*